

Epeautre : produits, charges et marge brute

Letzte Aktualisierung : 05 Dezember 2024

Cette fiche analyse la culture d'épeautre selon une approche territoriale et une approche technico-économique. La première décrit la répartition des superficies de cette culture en région wallonne selon la super-région et selon l'orientation technico-économique [OTE]. La seconde analyse les facteurs influençant la marge brute de cette culture, et ce, pour l'ensemble des producteurs, en agriculture conventionnelle, du réseau comptable de la Direction de l'analyse économique agricole [DAEA] ayant au moins 1 ha de culture d'épeautre. Elle présente les différents éléments constituant la marge brute : les produits et les charges opérationnelles affectées à cette culture, sur l'ensemble du territoire, au sein des régions agricoles et sur la zone herbagère.

Le grain d'épeautre est souvent utilisé en alimentation animale, raison pour laquelle on retrouve cette culture majoritairement dans les exploitations tournées vers l'élevage. Un peu moins de 18 % des agriculteurs wallons consacrent une partie de leur superficie à cette culture. Avec un rendement d'à peine 7 000 kg/ha et un prix relativement moyen, la marge brute n'atteint que 822 €/ha.

Les superficies emblavées en épeautre baissent et passent sous la barre des 8 000 ha en 2023

En 2023, la culture d'épeautre occupe 7 975 ha répartis entre 1 621 exploitants qui y consacrent une superficie moyenne de 4,9 ha. Une bonne partie des producteurs utilise, au moins partiellement, le grain pour l'alimentation de leur cheptel. L'épeautre est, en effet, une céréale très riche en cellulose qui apporte un bénéfice pour la rumination. La superficie consacrée à cette culture s'est fortement réduite après la hausse de 2021 encouragée à la suite de l'augmentation de la marge brute de cette culture enregistrée de 2015 à 2020. L'emblavement en 2023 est le plus faible observé de ces dix dernières années.

- Plus de la moitié de la superficie emblavée en épeautre est située dans la zone « herbagère »

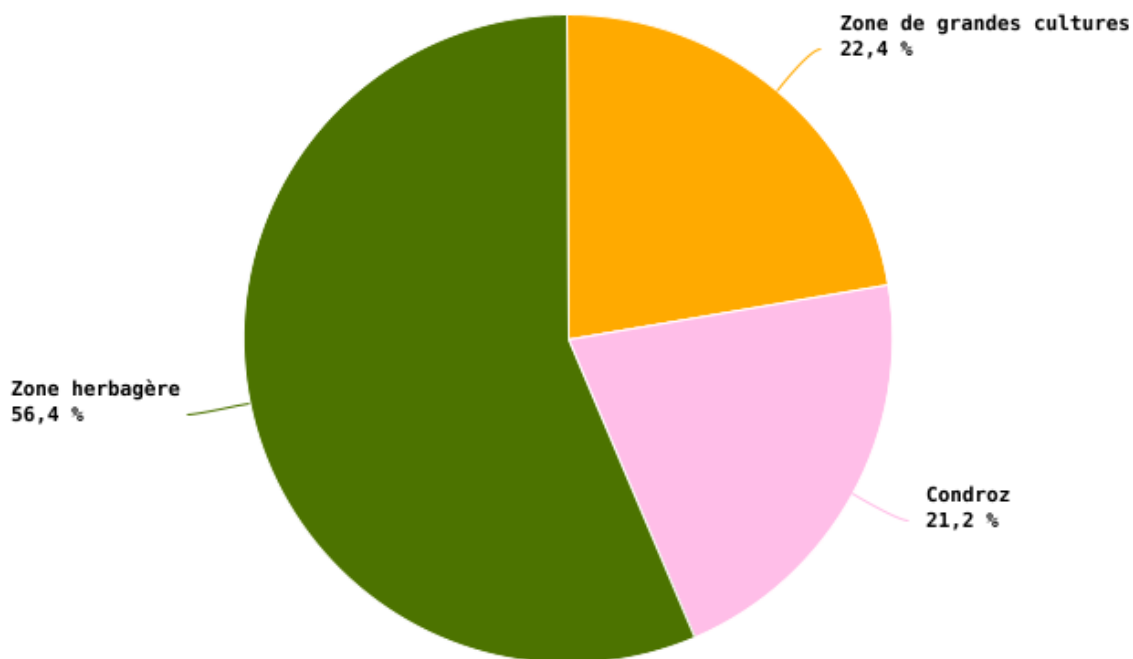
Subdivision en « super-région »

Pour analyser l'influence des régions agricoles sur les cultures commerciables, on distingue trois « super-régions » que l'on suppose suffisamment homogènes sur le plan des techniques

culturelles et des résultats. Premièrement, la zone « **grandes cultures** » regroupant les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que la Campine hennuyère. C'est dans ces régions que les cultures commerciales sont les plus fréquentes et que l'on retrouve le plus d'exploitations spécialisées en grandes cultures. Deuxièmement, la zone « **herbagère** » composée des régions agricoles : région herbagère, Fagnes, Famenne, région jurassique, Ardenne et Haute Ardenne. Ces régions sont plus spécialisées en élevage, surtout bovin, et le pourcentage de prairies y est important. Finalement, la zone « **Condroz** » qui est une région agricole intermédiaire. Cette subdivision de la Wallonie est réalisée pour obtenir un effectif suffisant pour comparer les zones entre elles et pour réaliser des analyses de classe de performance au sein d'une zone donnée (essentiellement la zone « grandes cultures »).

Cette céréale rustique se rencontre dans les régions moins favorables aux « grandes cultures ». De ce fait, 56 % de la superficie emblavée en épeautre se retrouvent dans la zone « herbagère », contre 22 % dans la zone « grandes cultures » et 21 % dans le Condroz. C'est dans cette dernière région que les superficies par exploitation sont les plus grandes et atteignent 5,7 ha.

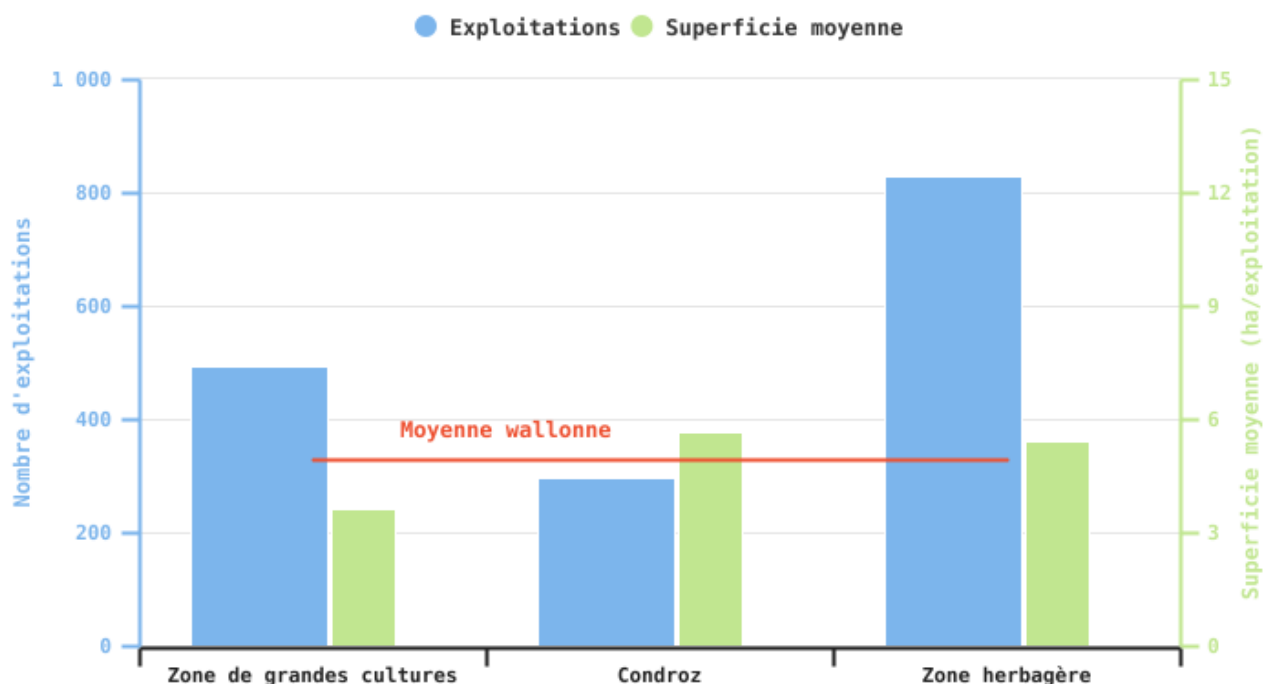
Répartition des superficies de culture d'épeautre des exploitations professionnelles selon l'OTE en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Nombre d'exploitations professionnelles produisant de l'épeautre et superficies moyennes consacrées à cette culture selon l'OTE en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

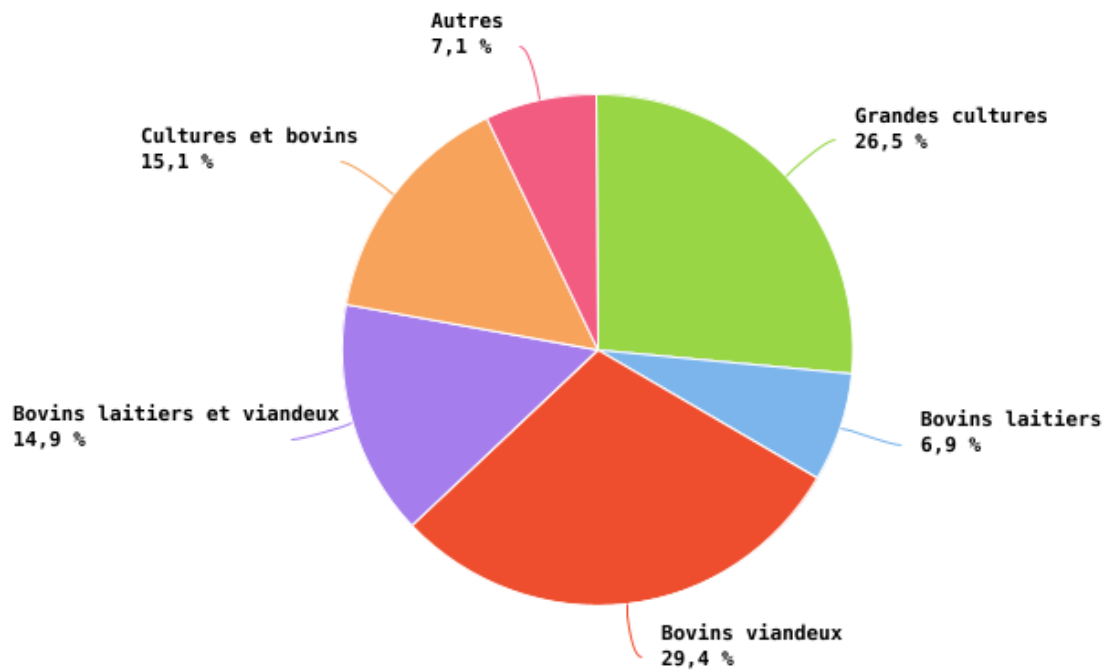
© ODW - 2024

- La majorité des producteurs d'épeautre sont des exploitations tournées vers l'élevage bovin

L'analyse des facteurs sur base des orientations technico-économiques [OTE] n'est effectuée que pour les exploitations dites professionnelles, c'est-à-dire dont la production brute standard totale est supérieure à 25 000 €. Ces dernières couvrent 98 % de la superficie agricole utile [SAU] wallonne.

En 2023, ce sont 7 908 ha d'épeautre qui sont cultivés par 1 580 exploitants professionnels. La majorité des producteurs d'épeautre sont des exploitations tournées vers l'élevage bovin. Ainsi 55% de ces producteurs sont spécialisés en bovins laitiers et/ou viandeux. A contrario, 22 % sont gérés au sein d'exploitations spécialisées en grandes cultures, confirmant l'alimentation animale comme destination majoritaire de cette culture.

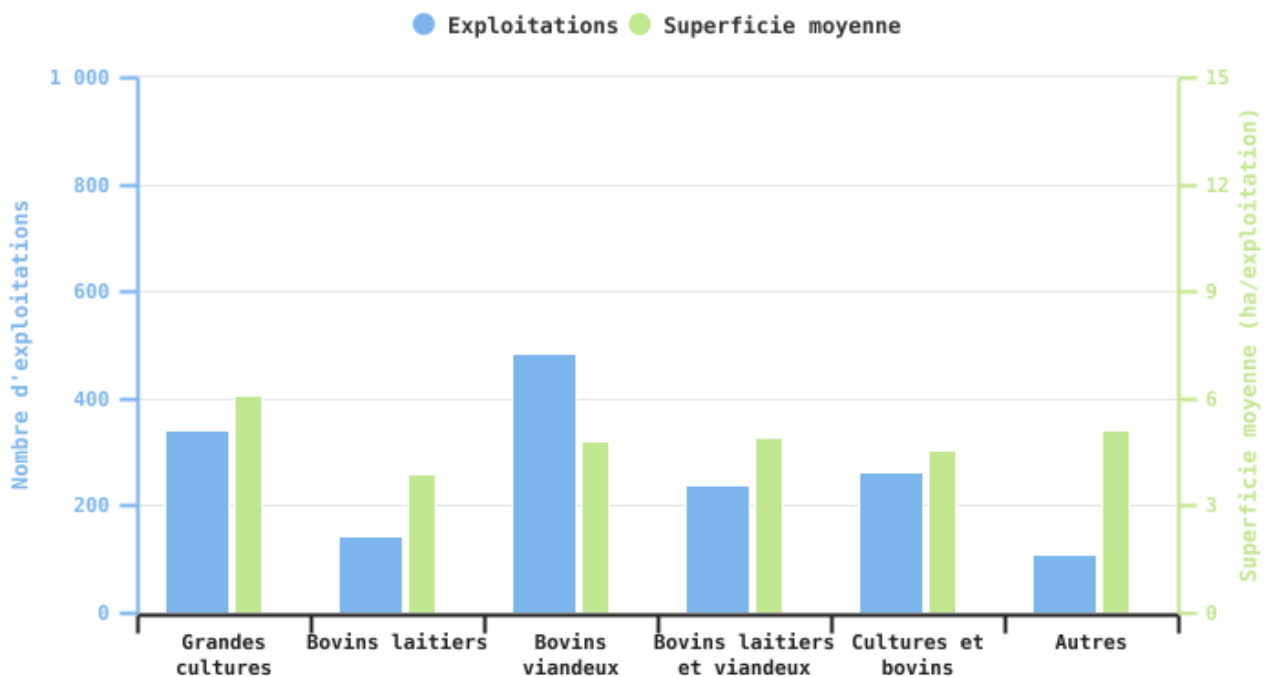
Répartition des superficies de culture d'épeautre selon la super-région en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

Nombre d'exploitations produisant de l'épeautre et superficies moyennes consacrées à cette culture selon la super-région en 2023



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

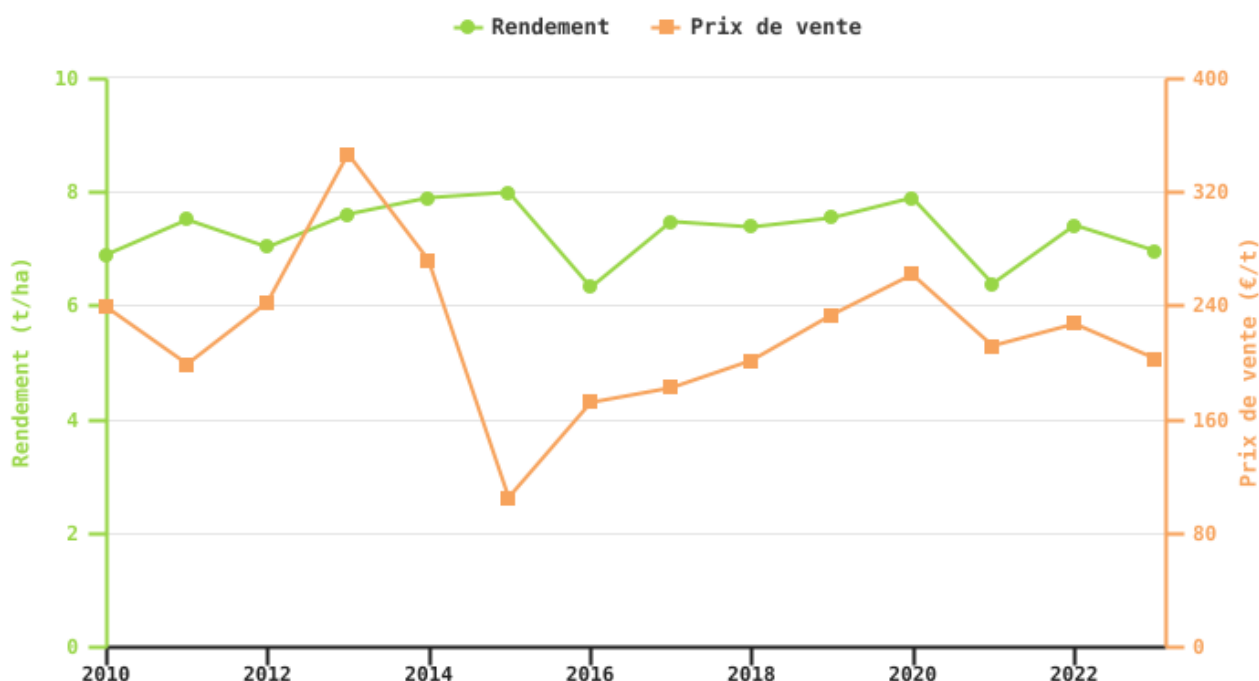
© ODW - 2024

L'année 2023 se caractérise par un rendement et un prix inférieur à la moyenne des dix années précédentes

En 2023, le rendement de la culture d'épeautre s'établit à 6 946 kg/ha, soit à un niveau inférieur à la moyenne des dix années précédentes qui est de l'ordre de 7 384 kg/ha.

Le prix de vente du grain d'épeautre atteint en 2023 une valeur de 202 €/t. Tout comme le rendement, c'est un prix inférieur à celui de la moyenne des dix années précédentes de 221 €/t.

Evolution du rendement de la culture d'épeautre et du prix de vente de son grain



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

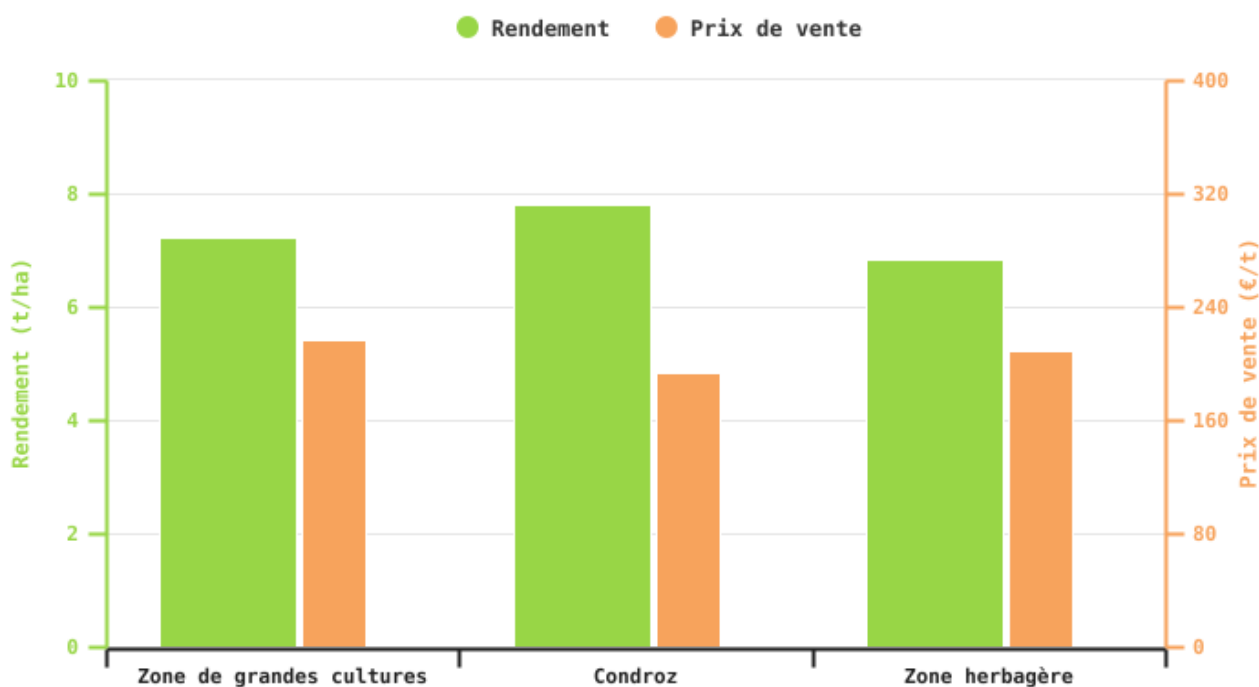
© ODW - 2024

- En 2023, les agriculteurs de la zone 'grandes cultures' obtiennent un rendement plus faible que ceux du Condroz

Pour l'année 2023, le rendement moyen de la culture d'épeautre en zone « grandes cultures » est de 7 239 kg/ha, 7 805 kg/ha dans le Condroz, et 6 845 kg/ha dans la zone « herbagère ». Le prix de vente obtenu par les agriculteurs de la zone « grandes cultures » est un peu plus élevé que celui de la zone herbagère ou du Condroz.

Le nombre d'observations n'est pas suffisant pour comparer les agriculteurs au sein de la zone « herbagère » au niveau de leur performance dans l'obtention d'une marge brute élevée.

Rendement de la culture d'épeautre et prix de vente de son grain selon la super-région en 2023



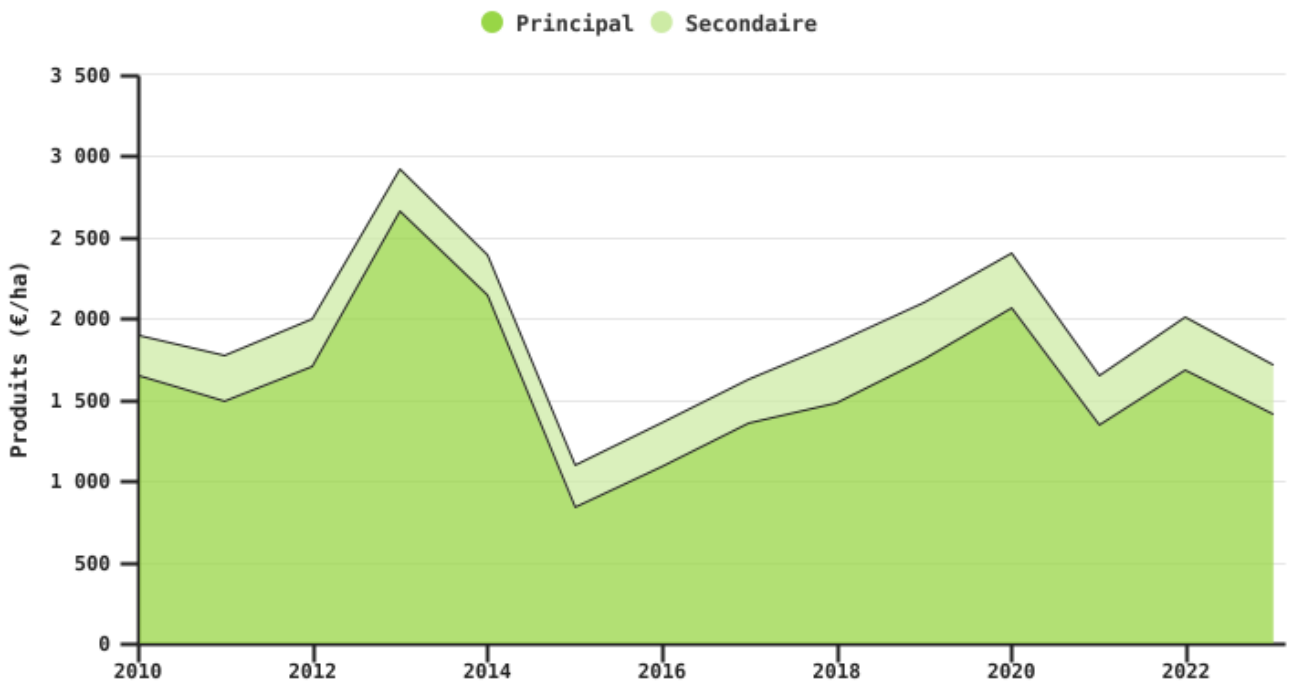
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2024

En 2023, le produit principal de la culture d'épeautre est inférieur à la moyenne des dix années précédentes

En 2023, l'effet combiné d'un rendement et d'un prix inférieur à la moyenne des dix années précédentes conduit à un produit principal de l'épeautre de 1 408 €/ha, inférieur à la moyenne des dix années précédentes de 1 641 €/ha. A ce produit principal s'ajoute le produit secondaire lié à la paille qui s'établit à 308 €/ha. Le total des deux produits atteint ainsi une valeur de 1 716 €/ha.

Evolution du produit principal et secondaire de la culture d'épeautre



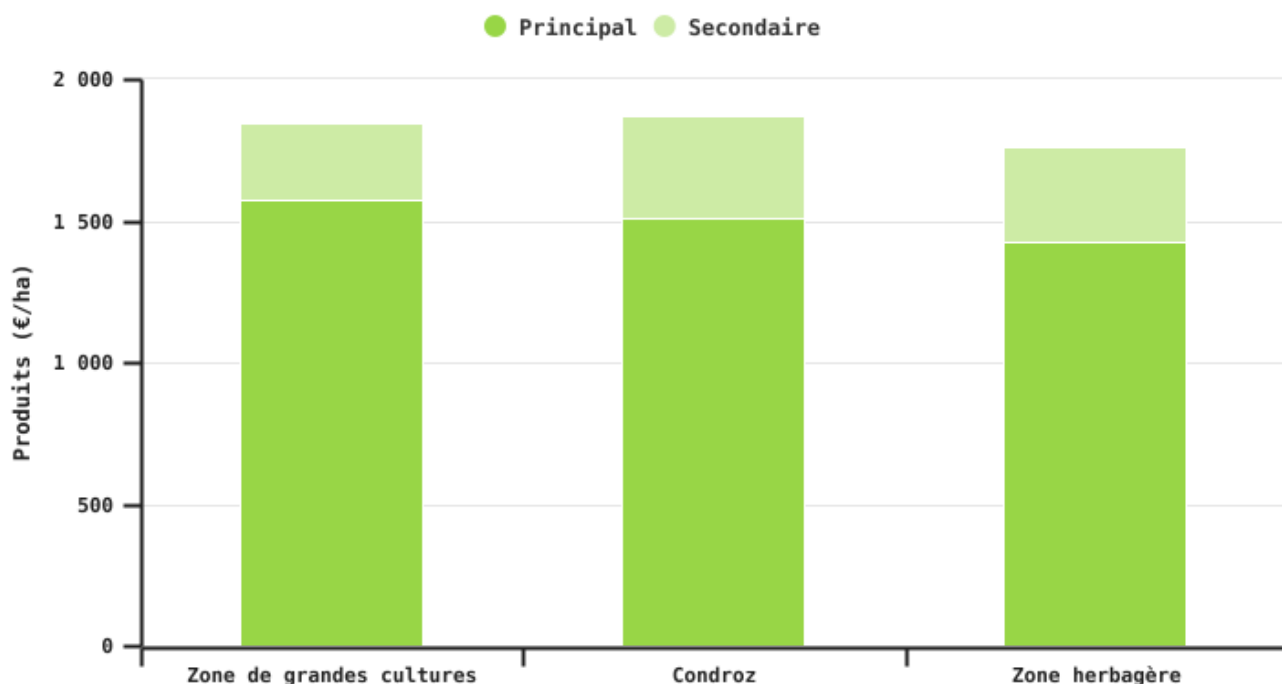
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

- Le différentiel de produits entre super-région est peu marqué

La comparaison entre les agriculteurs situés en zone « grandes cultures » et ceux en zone « herbagère » révèle un différentiel d'à peine 150 €/ha de produit pour la culture d'épeautre. Le produit principal s'élève à 1 427 €/ha dans la zone « herbagère », à 1 512 €/ha dans le Condroz et à 1 574 €/ha dans la zone « grandes cultures ».

Produit principal et secondaire de la culture d'épeautre selon la super-région en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2024

Le total des charges opérationnelles affectées pour la culture d'épeautre reste à un niveau élevé

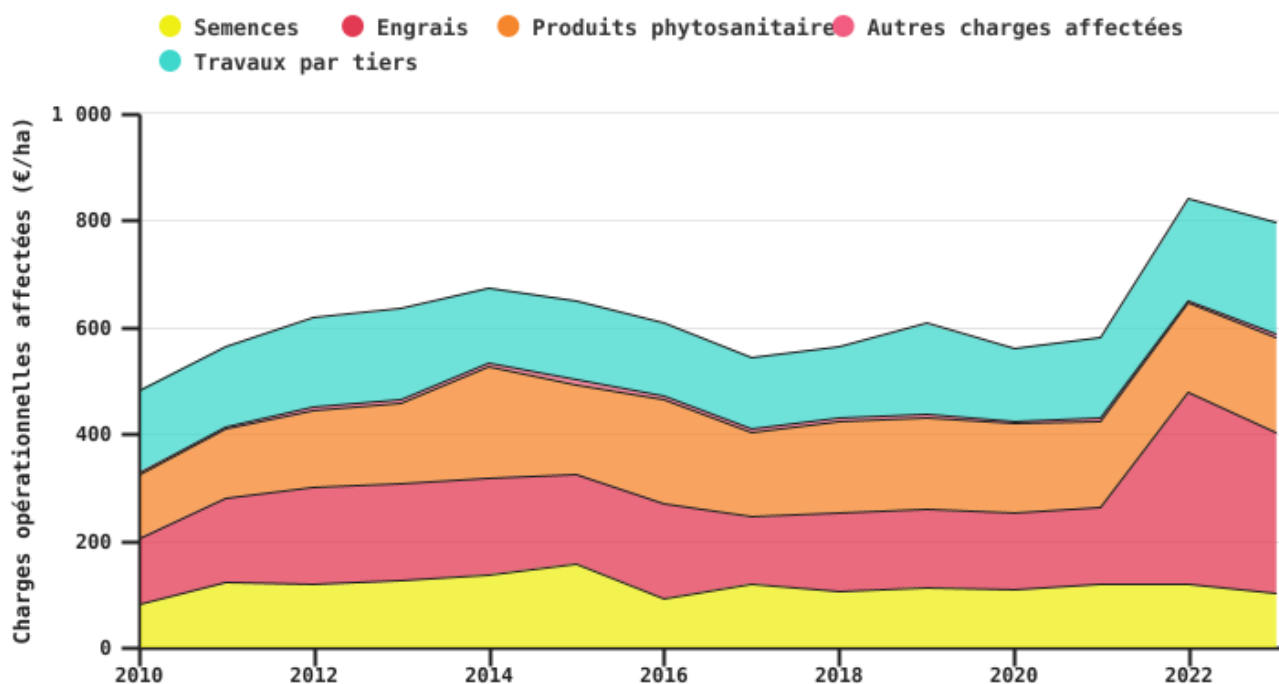
En 2023, les charges opérationnelles affectées, hors travaux par tiers, pour la culture d'épeautre s'élèvent à 586 €/ha. Même si elles diminuent légèrement par rapport à 2022, c'est 110 €/ha de plus que la moyenne des dix années précédentes de 474 €/ha. Ces charges opérationnelles affectées avaient augmenté de 2010 à 2014 pour dépasser les 500 €/ha avant de diminuer légèrement et de rester inférieures à 430 €/ha au cours des 5 années précédentes. La hausse survenue en 2022 est essentiellement liée à l'augmentation du coût des engrais qui est depuis le poste le plus important et représente plus de 50 % du total de ces charges. Viennent ensuite, les achats de pesticides avec 30 % et enfin de semences avec 17 %.

L'épeautre est une culture moins exigeante que celle du froment au niveau fertilisation et se contente d'une fumure azotée d'environ 140 unités/ha. Les apports de phosphore sont de l'ordre de 12 unités/ha et ceux de potassium atteignent 17 unités/ha. Signalons que ces fumures phosphopotassique sont en général un peu plus élevées dans la zone « herbagère ». Il s'agit bien souvent d'une des rares cultures. Il n'y a donc pas de culture en tête de rotation nécessitant un apport important de ces éléments dans l'assolement de ces exploitations. En 2022, vu le prix des engrais,

les exploitants avaient réduit la fertilisation en appliquant, en moyenne, 121 unités d'azote par ha et respectivement 6 et 11 unités/ha pour le phosphore et le potassium. En 2023, le niveau de fertilisation azoté reste limité à 127 unités/ha.

A titre informatif, le montant dédié aux travaux par tiers est de 212 €/ha en 2023, plus élevé que la moyenne des dix années précédentes qui est de 152 €/ha.

Evolution des charges opérationnelles affectées à la culture d'épeautre



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

- Le montant des charges opérationnelles affectées pour l'épeautre est un peu plus élevé pour les producteurs condruziens

Les totaux des charges opérationnelles affectées ne présentent pas de grandes différences entre les cultivateurs des diverses zones, mais on relève que les dépenses en 2023, sont un peu plus élevées dans le Condroz que pour les deux autres zones. Cela s'observe depuis 2016. Ces agriculteurs sont probablement un peu plus intensifs que ceux de la zone « herbagère » mais un peu moins pointus que ceux de la zone « grandes cultures ».

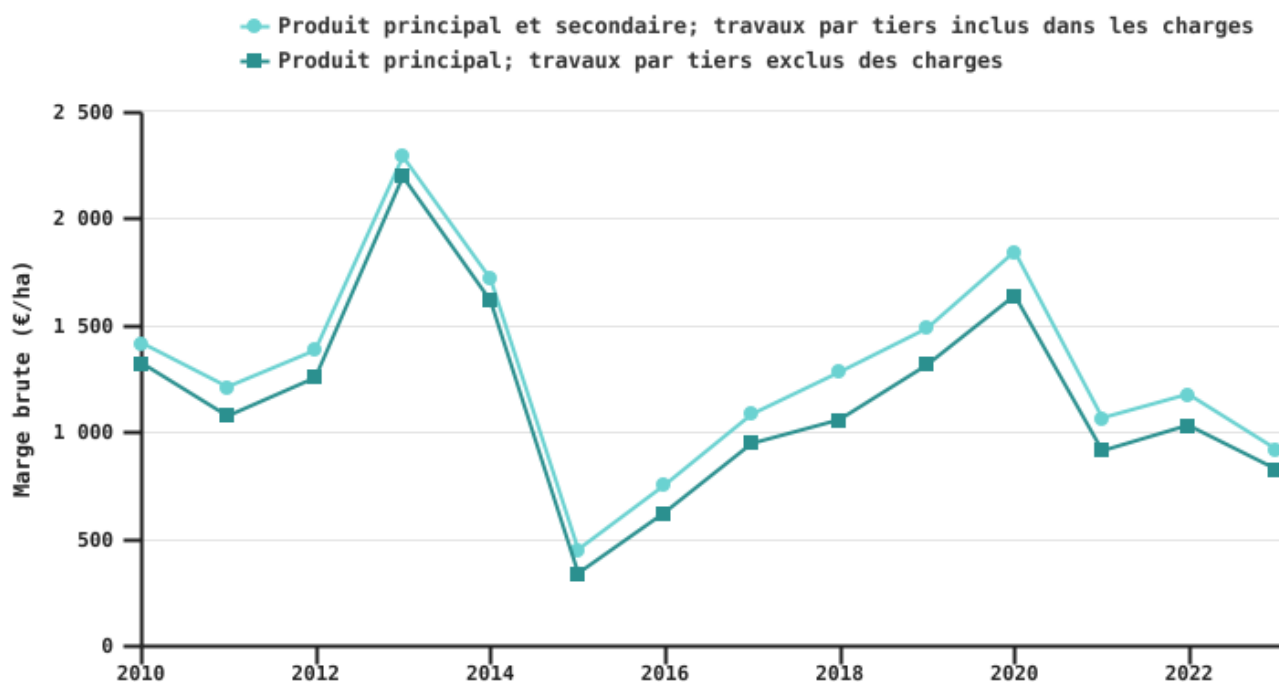
En 2023, la marge brute de l'épeautre chute à 822 €/ha

En 2023, la marge brute du produit principal de la culture d'épeautre, c'est-à-dire le grain, atteint 822 €/ha, les travaux par tiers n'étant pas compris dans les charges opérationnelles affectées. C'est un mauvais résultat pour cette céréale dont la marge brute moyenne au cours des dix années précédentes était de 1 167 €/ha. Cette chute s'explique par des prix et rendement assez faibles et des charges opérationnelles affectées toujours assez élevées. Si l'on prend en compte le produit

secondaire de la céréale, c'est-à-dire la paille, et les travaux par tiers dans les charges pour calculer la marge brute, cette dernière atteint 919 €/ha.

L'évolution de la marge brute suit assez fidèlement l'évolution du prix de vente du grain, avec un pic en 2013 lié à un prix de vente très élevé, suivi d'un plongeon en 2015 et d'un second pic en 2020.

Evolution de la marge brute de la culture d'épeautre



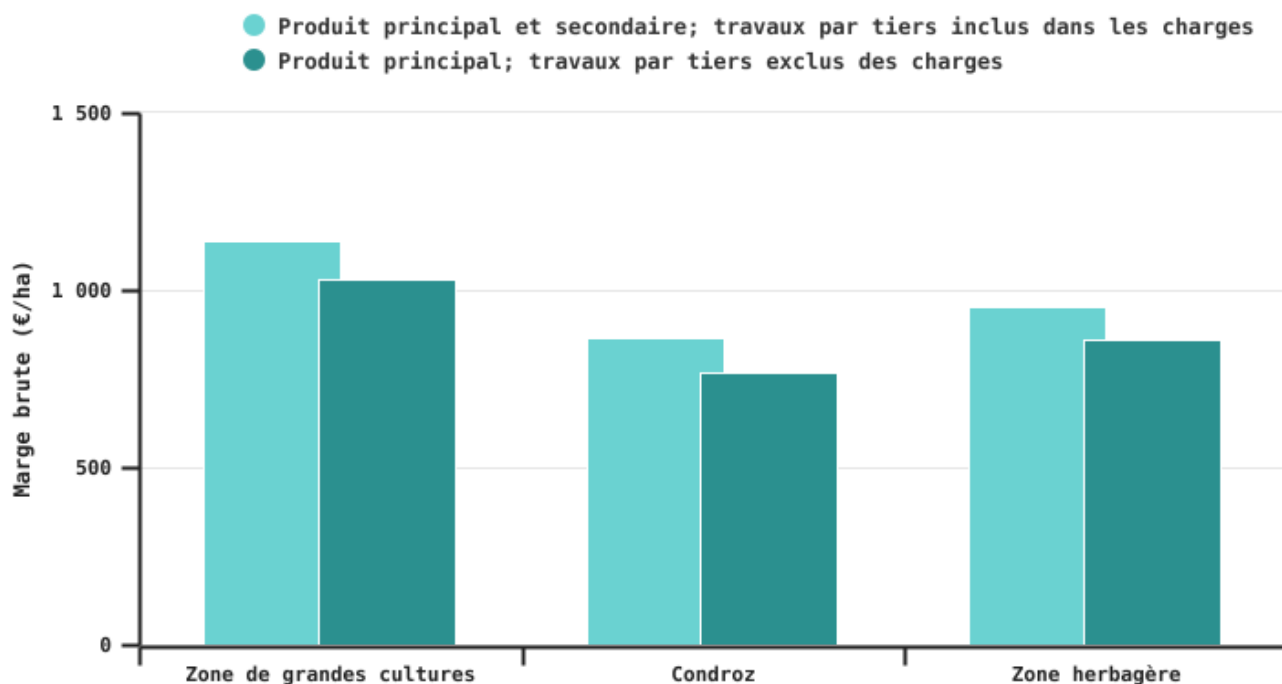
EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2024

- En 2023, les écarts de marge brute sont de l'ordre de 250 €/ha entre les super-régions

La marge brute du produit principal de la culture d'épeautre varie d'environ 770 €/ha dans le Condroz à 1 031 €/ha dans la zone « grandes cultures », alors qu'elle a une valeur intermédiaire de 863 €/ha dans la zone "herbagère".

Marge brute de la culture d'épeautre selon la super-région en 2023



EAW_Sources : DAEA_DEMNA_SPW ARNE

© ODW - 2024

Weitere Informationen ?

Sources :

- Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)
- Direction générale Statistique, Service public fédéral Économie (Statbel)

